

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Les commerçants suggèrent la suspension des contrôles non nécessaires

Line R. ALOMO  
Libreville/Gabon

LORS d'un point de presse dimanche à son siège d'Akéké, la coalition Union syndicale des acteurs du commerce (UN-SAC) est montée au créneau pour dénoncer, une fois de plus, les contrôles abusifs dont sont victimes leurs membres.

Jonas Mounienguet Mbembo, secrétaire général, rappelle que lui-même et tout le bureau de l'UN-SAC, avaient enjoint à leurs membres le strict respect des mesures de restrictions fixées par l'Etat pour endiguer le coronavirus. Mais, dénonce-t-il, certains agents de l'Etat, commis au contrôle de routine, en profitent pour harce-

ler financièrement les commerçants. "Ils sortent pour certains, du cadre des missions qui leur sont assignées, alors que le chiffre d'affaires de ces contribuables a déjà pris un coup, suite aux mesures restrictives imposées par le coronavirus", déplore-t-il. Réitérant leur engagement à accompagner le gouvernement en respectant les mesures édictées les concernant, à savoir ouvrir les boutiques de 6h à 19h30 dans la périphérie, et de 6h à 15h dans les marchés, le secrétaire général constate, pour le regretter, que les administrations de contrôle ne cessent d'arnaquer les commerçants et de piller leurs biens. "Les agents de police et de gendarmerie imposent la fermeture des magasins avant terme, en saisissant les cartes de séjour des

opérateurs étrangers. Et embarquant d'autres dans leur camion. Ils ne sont libérés qu'après paiement de sommes allant de 20 à 50 000 francs CFA, sans la moindre quittance", se plaint-il. Et de fustiger, pour les dénoncer, les agents de la mairie : "Ils vont jusqu'à saisir systématiquement les produits alimentaires, une fois encore sans aucune quittance". La direction générale de la Concurrence et de la consommation (DGCC) n'est pas un exemple non plus. Elle qui, à travers ses amendes excessives, verbalise, sans tenir compte des dispositions légales en vigueur, dénonce encore le SG. Avant d'interpeller les tutelles de toutes ces administrations : "Les commerçants n'en peuvent plus de ces charges supplémentaires



Photo : D.R

**Jonas Mounienguet Mbembo, SG de l'UN-SAC, demande la suspension des contrôles non nécessaires pour laisser souffler les opérateurs économiques en ce temps de crise sanitaire.**

ajoutées aux restrictions imposées..."

Aussi, suggère-t-il la suppression des contrôles non nécessaires à la situation actuelle, la suppression

des saisies des cartes de séjour et des denrées alimentaires... pour protéger au mieux les opérateurs en ces périodes de baisse de leurs activités.

**COMMUNIQUE GROUPE OGAR**

Dans le cadre de la mise en application des mesures gouvernementales relatives à la lutte contre le risque de propagation du Coronavirus (COVID-19), le **groupe OGAR**, informe son aimable clientèle des dispositions suivantes :

**HORAIRES D'OUVERTURE :**

DU LUNDI AU VENDREDI	SAMEDI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Siège de <b>7H30 à 15H30</b></li> <li>Agences de proximité de <b>8H30 à 15H30</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agences de proximité de <b>8H00 à 12H00</b></li> </ul>

**AUSSI, NOS EQUIPES COMMERCIALES ET SINISTRES RESTENT JOIGNABLES :**

01

Commercial

074 39 05 05

02

Sinistres

074 35 09 09

Procédez au renouvellement de vos différents contrats d'assurance ainsi que le paiement de vos primes directement auprès de nos différentes agences ou sans vous déplacer, par Airtel Money au code **M5329**, nos équipes se chargeront de vous faire parvenir vos attestations et quittances.

Contactez-nous au numéro commercial : **074 39 05 05**, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

www.groupeogar.com
@ infos@groupeogar.com
f groupe ogar